

INFORMATION HEBERGEMENT

2023

Les élèves du lycée LUMIERE peuvent bénéficier d'un système de restauration libre-service. L'accès se fait par **système de reconnaissance des contours de la main** (biométrie), chaque élève dispose d'un numéro d'enregistrement personnel fourni lors de l'inscription au restaurant.

→ Le choix du statut : demi-pensionnaire ou interne est annuel et doit être impérativement fait lors de l'inscription de l'élève. Des changements exceptionnels de statut pourront être acceptés pour le trimestre suivant.

→ Des remises d'ordres sont effectuées pour les internes lors des absences (voyages, stages, maladie au-delà de 15 jours consécutifs avec certificat médical). Ces remises sont encadrées cf. règlement voté en Conseil d'administration.

→ Au titre du fonds social et fonds régional d'aide à la restauration, des aides peuvent être apportées en règlement d'une partie des factures de restauration et d'hébergement.

→ Les bourses peuvent être affectées dès leur attribution sur le compte de la demi-pension à la demande des familles et viennent automatiquement en déduction pour les comptes au forfait.

➤ **Pour toutes informations complémentaires prendre contact avec le service intendance : 04 78 78 78 31 78**

TARIFS ANNUELS 2023 DEMI-PENSION ET INTERNAT ❶

Internat	
du lundi au vendredi	1636.8 €
Internat week-end	
du dimanche soir au vendredi	1962.3 €
Demi-pension : Prix d'un repas	4.30 €

Le règlement de la demi-pension s'effectue par internet, par chèque ou en espèces avant le passage au self.

❶ Les tarifs sont votés par le Conseil d'Administration au lycée pour une année civile. Leur évolution est strictement encadrée par le Conseil Régional. L'inscription est annuelle, mais le règlement est trimestriel.

Des aides peuvent être apportées par le fonds social et le fonds régional de restauration.

Les trimestres de la restauration correspondent aux périodes suivantes :

Septembre à décembre — Janvier à avril — Mai à juin